



**Clio. Femmes, Genre, Histoire**

8 | 1998

Georges Duby et l'histoire des femmes

---

John BOSWELL, *Les unions du même sexe dans l'Europe antique et médiévale*, Fayard, 1996, 540 p.

Claudine Leduc

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/clio/327>

DOI : [10.4000/clio.327](https://doi.org/10.4000/clio.327)

ISSN : 1777-5299

**Éditeur**

Belin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 novembre 1998

ISBN : 2-85816-379-0

ISSN : 1252-7017

**Référence électronique**

Claudine Leduc, « John BOSWELL, *Les unions du même sexe dans l'Europe antique et médiévale*, Fayard, 1996, 540 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 8 | 1998, mis en ligne le 21 mars 2003, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/327> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.327>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

---

## John BOSWELL, *Les unions du même sexe dans l'Europe antique et médiévale*, Fayard, 1996, 540 p.

Claudine Leduc

---

- 1 Il s'agit certes d'un dossier de passion et de combat destiné à soutenir la cause de la reconnaissance officielle des « unions du même sexe » dans les sociétés d'aujourd'hui, mais d'un dossier constitué par un historien de grande notoriété et très érudit : 293 p. de thèse, 77 p. de documents à l'appui et 128 p. de notes ! D'une écriture pressée et émue, parfois douloureuse et toujours vibrante, le plaidoyer est volontairement provocant : considérée comme inhérente au judéo-christianisme, la tradition matrimoniale qui identifie amour, union hétérosexuelle et reproduction légitime et rejette sans appel tout autre modèle de couple est, en fait, une tradition récente : les églises chrétiennes ont accepté « les unions du même sexe » jusqu'au concile de Latran IV (1215) qui a érigé l'union hétérosexuelle en sacrement ; les sociétés de l'Antiquité gréco-romaine et du début du Moyen Âge ont reconnu publiquement, voire juridiquement, deux modèles comparables d'union permanente et exclusive, le mariage hétérosexuel « pour la famille et pour la patrie » et l'union homosexuelle fondée sur la réciprocité des sentiments.
- 2 J. Boswell est sans doute un historien très réputé, mais sa démonstration, si j'en crois la façon dont il explore un domaine qui m'est un peu moins étranger que les autres, celui de la cité grecque, n'est pas celle d'un chercheur soucieux, comme le veut sa discipline, de saisir dans leur temporalité, les institutions des groupes sociaux étudiés. Il part, selon toute apparence, d'une représentation de l'état de mariage que les sociétés occidentales d'aujourd'hui seraient censées avoir en commun : « une union permanente et exclusive entre deux êtres socialement égaux, qui se sont choisis librement et mutuellement pour satisfaire leurs besoins sentimentaux respectifs, et imposant d'égales obligations de fidélité aux deux partenaires » (p. 71). Il a donc beau jeu de montrer que cette assimilation du mariage à la constitution volontaire d'un couple

égalitaire et durable est dans l'Antiquité grecque, puis romaine, absolument étrangère à la conception de l'union hétérosexuelle.

- 3 Il va de soi qu'aucun « antiquisant » ne saurait aller à l'encontre d'une telle affirmation. Il a en effet été démontré, et depuis fort longtemps, qu'en pays grec comme dans le monde romain le mariage institue des parents plus que des partenaires conjugaux. Quel est l'helléniste susceptible d'oublier la définition que le « Contre Nééra » du corpus démosthénien (*Plaidoyers civils* IV,122) donne de la sunoikia, la « cohabitation » qui fait suite au contrat de dation de la femme (egguê) et à la cérémonie (gamos) : elle se reconnaît à la pratique de la paidopoiêsis (la reconnaissance de paternité légitime) qui fait des fils des héritiers et des filles des mariées porteuses de dot. Ce secteur de recherche est aujourd'hui si exploré qu'il s'est constitué une sorte de savoir commun et l'argumentation de J. Boswell ne fait qu'en reprendre les acquis sans les approfondir et sans en renouveler les éclairages. La voici en résumé. Le mariage est un arrangement économique fondé sur des considérations de fortune et de lignée. La relation qu'il institue entre les époux n'est ni exclusive le concubinat et la fréquentation des courtisanes sont des pratiques courantes ni égalitaire le mariage rend la femme adulte sans l'émanciper (p. 83) ni intense sur le plan affectif même si au cours des siècles la fidélité et la tendresse mutuelles sont valorisées. J'ajouterais pour ma part, bien qu'il ne soit pas fait allusion à l'extrême facilité du divorce et du remariage, qu'elle n'est pas forcément de longue durée. Arrangement de la vie privée, le mariage est un acte publiquement reconnu. J. Boswell s'intéresse moins aux contrats toujours passés devant témoins qu'aux rites accomplis lors de ces cérémonies du transfert de la mariée que sont le gamos grec et les nuptiae romaines. L'institution matrimoniale n'a pas été revalorisée par la diffusion du christianisme qui devient « religion d'État » au IV<sup>e</sup> s. : l'apparition du discours préconisant la fidélité et l'affection entre époux lui est bien antérieure. Parce que le chrétien déprécie la chair, il exalte la chasteté tout en reconnaissant la reproduction indispensable à la continuité des familles et des groupes sociaux. Le mariage est donc un compromis que seul le respect des trois exigences augustinienne le contrat, la fidélité et la procréation rend moralement acceptable.
- 4 J. Boswell entend ensuite démontrer que, dans l'Antiquité grecque puis romaine, les seules unions permanentes, exclusives, égalitaires et intenses sur le plan affectif sont constituées par les couples homosexuels de sexe masculin (les sources ne permettraient pas d'aborder l'étude du couple lesbien) : la relation instaurée entre les amants est celle de la philia, la vertu suprême, celle qui fonde la communauté parfaite. Pour étayer scientifiquement une théorie qui va à l'encontre de la quasi totalité des travaux consacrés à l'homosexualité antique, il serait impératif que l'auteur s'attache à établir que la relation homosexuelle est une relation symétrique qui joint deux individus de même âge et de même statut et que l'association de ces deux individus est non seulement socialement reconnue, mais pensée sur le modèle de l'union librement consentie. Or l'hypothèse reste, me semble-t-il, à l'état de postulat. Face à des publications d'une qualité exceptionnelle je me bornerai à citer pour mémoire les ouvrages de B. Sergent et d'E. Cantarella qui font de l'homosexualité pratiquée dans les cités grecques une pédérastie associant un éraste (l'adulte sexuellement actif) et un éromène (l'« enfant » sexuellement passif), et une institution de caractère initiatique et pédagogique très contraignante puisqu'elle impose une rigoureuse distribution des rôles sexuels et leur remise en question au moment du passage à l'âge adulte, J. Boswell se borne à faire une brève référence à un passage du *Banquet* de Platon et à affirmer qu'il s'agit d'« un mythe culturel » (p. 90). Peut-être, mais il ne suffit pas de dénoncer

un mythe culturel, il faut le déconstruire. Comment prouver que l'association homosexuelle est reconnue par le groupe social en tant qu'union égalitaire librement consentie ? J. Boswell, qui a montré que le mariage hétérosexuel échappe à une telle définition, déclare (p. 89) que ces deux types de liaison sont « comparables » et que le modèle de l'union homosexuelle est pensé sur celui de l'union hétérosexuelle. Et d'établir des rapprochements pour le moins audacieux entre les rites qui accompagnent le transfert de la mariée et ceux qui dans les cités crétoises donnent à voir l'engagement de deux amants.

- 5 Bien que les civilisations de l'Antiquité soient fondamentalement et sans complexe bisexuelles, J. Boswell a quelque difficulté à trouver des exemples de « mariage » homosexuel permanent et exclusif. Est-ce pour donner plus de concrétude à sa thèse qu'il fait de l'adoption romaine « une forme de mariage et un prélude à celui-ci » ? Que l'adopté et l'adoptant aient pu avoir une liaison de caractère homosexuel, c'est ce que m'a fait soupçonner quelquefois un assez long travail que j'ai consacré à l'adoption athénienne. Mais en tant qu'institution l'adoption n'a rien à voir avec le mariage. Établissant un lien fictif de filiation entre l'adoptant et l'adopté, elle assure à l'adopté la transmission des biens matériels et immatériels de l'adoptant.
- 6 La dernière partie de l'ouvrage contient un long développement sur les couples de saints particulièrement honorés à l'époque médiévale, Polyeucte et Néarque, Serge et Bacchus... Il s'agit, écrit J. Boswell, de la figuration archétypale d'une « amitié beaucoup plus forte que le sang et la parenté, une union passionnée qui attachaient leurs âmes l'une à l'autre, chacun croyant voir et respirer dans le corps de l'autre ». Et de démontrer que sur les images, la représentation de l'union spirituelle qui lie les deux saints emprunte les symboles du mariage hétérosexuel. La question est évidemment de savoir si l'auteur se montre aussi « audacieux » dans son interprétation de l'homosexualité médiévale que dans celle de l'homosexualité antique. Mon incompetence en ce domaine m'oblige à la laisser sans réponse.